

2021

#JOBS



LES ESSENTIELS

info Bretagne
jeunes
EXPLOREZ LES POSSIBLES

Un job quand on est mineur

Si la loi autorise le travail à partir de 16 ans, dans la réalité les employeurs préfèrent embaucher des jeunes majeurs. C'est pourtant possible de trouver : conseils, pistes et quelques points essentiels pour vos premiers pas.

Côté législation

On peut travailler à partir de 16 ans

- Protections particulières : horaires, durée du travail...
- Accord parental impératif.

Le travail des 14-15 ans est toutefois possible mais il est rare et peu encouragé.

On touche un salaire minimum spécifique

80 % du SMIC avant 17 ans
90 % du SMIC de 17 à 18 ans
(pour moins de 6 mois d'activité)

Versé au moins une fois par mois.
On vous remet un bulletin de paie.

SMIC = salaire minimum
1212 € net par mois pour 35h par semaine (au 1^{er} janvier 2021).

Salaire net = ce qu'on reçoit
Il faut déduire les cotisations salariales du salaire brut.

On signe un contrat de travail

- Sont indiqués :
- votre nom
 - les tâches à effectuer
 - la durée du contrat
 - le salaire
 - l'entreprise qui vous embauche...



NOS AUTRES DÉPLIANTS

- Un job, des droits
- CV et lettre de motivation
- Un job dans l'agriculture, dans l'animation, baby-sitting...



» Les conditions pour les mineurs



	16-17 ANS	14-15 ANS
Formalités administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale avant embauche • Accord écrit du représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord écrit du représentant légal et cosignataire du contrat. • Demande écrite à l'Inspection du travail (<i>accord tacite 8 jours après envoi</i>) • Visite médicale
Emplois interdits ou réglementés	<ul style="list-style-type: none"> • Débits de boissons • Activités dangereuses et pénibles (<i>travail sur machines, port de charges...</i>) sauf dérogation 	
Durée maximale	<ul style="list-style-type: none"> • 8h par jour • 35h par semaine sauf dérogation 	<ul style="list-style-type: none"> • 7h par jour • 35h par semaine • Pas plus de la moitié des vacances scolaires • Travail occasionnel en famille autorisé
Repos entre 2 jours de travail	<ul style="list-style-type: none"> • 12h 	<ul style="list-style-type: none"> • 14h
Repos hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours consécutifs dont le dimanche 	
Pause journalière	<ul style="list-style-type: none"> • 30 minutes consécutives toutes les 4h30 	
Travail de nuit	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit entre 22h et 6h sauf exceptions (boulangerie, hôtellerie-restauration) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit entre 20h et 6h, sauf exceptions
Travail les jours fériés	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit sauf exceptions 	

Conseils pour la recherche



Formalités pas si compliquées

Souvent, les employeurs ne les connaissent pas. Informez-les !

Moins «cher» qu'un majeur...

Pas le permis, mais mobile

Transports en commun, scooter, vélo, entourage disponible, covoiturage...

Mettez en avant vos atouts !

Sérieux, capable de vous adapter

Compétences et expériences intéressantes

- Connaissances en informatique
- Bonne mémoire
- Sens du contact
- Langues étrangères
- Premier stage en entreprise
- Séjours linguistiques
- Implication dans une association
- Baby-sitting...



Il n'existe pas d'offres «mineurs»

Contactez les employeurs pour savoir s'ils acceptent des mineurs.

**Faites jouer
votre réseau
perso !**

*Pour des conseils et des idées...
Pour être recommandé à un employeur...*
1ère chose à faire, parler de votre recherche autour de vous : les parents, les amis des parents, les oncles et tantes, les professeurs de votre lycée, les animateurs de votre quartier...



Pensez à vos lieux de stage !

**Utilisez
les réseaux
professionnels !**

A consulter régulièrement...
■ **LE RÉSEAU INFO JEUNES** : offres, outils et conseils pour la recherche de jobs. www.infojeunes.bzh > *Le réseau*
■ **PÔLE EMPLOI** : sur le site, on peut trouver des jobs en manutention, hôtellerie-restauration (plonge), nettoyage dans les entreprises, garde d'enfants, vente (plagiste)... www.pole-emploi.fr



Ce n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi !

**Repérez les
petites
annonces !**

Consultez les affichages dans les commerces
(supermarchés, boulangeries...), on peut y trouver des petits boulots chez les particuliers. Regardez aussi les sites de petites annonces.



Éliminez toute offre demandant un versement d'argent !

**Faites des
candidatures
spontanées !**

Déposez une petite annonce chez les commerçants si vous cherchez un job près de chez vous type emploi familial (garde d'enfants, soutien scolaire, ménage...).

Déplacez-vous avec un CV à jour si vous cherchez un job en contact avec le public, type commerce, hôtellerie restauration...

Ecrivez et si vous n'avez pas de nouvelles au bout d'une ou deux semaines, n'hésitez pas à relancer par téléphone.

**Ne pas se présenter aux heures de service pour la restauration ou aux heures de rush pour les petits commerces (boulangeries...), soigner sa tenue.
Les grandes enseignes (supermarchés, chaînes de restauration...) ont souvent une rubrique « recrutement » ou « emploi » sur leur site pour candidater en ligne.**



Quelques pistes

Quelques secteurs plus accessibles...

■ CHEZ LES PARTICULIERS

Baby-sitting - courses - arrosage et tonte des jardins - visites aux personnes âgées - gardes d'animaux - conseils en informatique...

Mettre des petites annonces dans les commerces, les boîtes aux lettres des immeubles...

■ DANS LES CHAMPS

Maraîchage de plein champ ou sous serres - ramassage des fruits et légumes - conditionnement de ces récoltes...

Recrutement local, par contact direct sur l'exploitation ou sur les marchés. Travail physique, pouvoir se rendre sur place.

■ DANS LES CENTRES DE VACANCES OU DE LOISIRS

Pour devenir animateur dans les centres de vacances et de loisirs, passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur). Consultez notre dépliant « Passer le BAFA ».

■ DANS LES RESTOS

Restauration rapide - livraison de plats préparés à domicile (pizza...) - plonge...

Démarchez directement sur place. Contacts dans les Pages jaunes, rubriques « Restauration à domicile », « Restaurant » ou « Restauration rapide ». www.pagesjaunes.fr

PAS TROUVÉ ?

Ce n'est pas un échec ! Maintenant vous connaissez les démarches, c'est un + pour l'an prochain ! En attendant d'être majeur :

- **Le bénévolat** = un compromis pour une première expérience qui enrichira votre CV.
- **Les « coopératives jeunesse de services » (CJS)**, dans certaines villes (<https://lafabriquecooperative.fr/cooperatives-jeunesse-de-services/>).
- **Les aides aux projets de vacances autonomes** (infos et accompagnement auprès du réseau Info Jeunes).



Explorez d'autres pistes ...

Contacts /// Infos locales



scannez-moi

Ne pas jeter sur la voie publique



Actuel Bretagne n°300 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freepick sur www.flaticon.com